

# VILLE DE MARNAY

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2016  
Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

13 conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSETNET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Catherine MARIN-GUITON, Bernard MORCHE, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Pierre ZANGIACOMI

Pouvoirs : Mélanie MORLAND à Jérémy RONDOT

Absents excusés : Bénédicte THIELLEY

Secrétaire de séance : Catherine MARIN-GUITON

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2016 ;
- Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le département pour le suivi de notre système d'assainissement ;
- Bois : assiette de coupe de l'année 2017 ;
- Reconstruction d'un site multisports : assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Travaux d'aménagement du moulin : lancement de la consultation d'un maître d'œuvre ;
- Cession d'un bien communal : ancien coffre-fort ;
- Personnel communal : suppression de postes et mis à jour du tableau des effectifs ;
- Contrat groupe d'assistance statutaire ;
- Participation aux travaux de raccordement habitation rue de la gare ;
- Participation financière d'un privé aux frais de viabilisation de son terrain ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016-2017 : modification de la délibération concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et travaux d'aménagement qualitatifs de sécurité dans la traversée de village - route de Gray ; réhabilitation de l'atelier communal ;
- Comptabilité : admission en non-valeur sur les budgets eau et assainissement, décision modificative n°01 sur le Budget commune;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016. Aucune remarque n'est faite.

**Approuvé à l'unanimité**

**I. Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le département pour le suivi du système d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec le Département de la Haute- Saône prendra fin le 31 décembre 2016.

Le département propose de la renouveler.

Ce renouvellement de la convention d'assistance permettra de maintenir l'entretien électromécanique et une astreinte pilotée en cas d'absence de l'employé communal.

Monsieur le Maire signale qu'aucune facturation n'a été effectuée pour la commune de Chenevrey. En effet, peu d'habitations sont raccordées à l'heure actuelle.

Le raccordement de la commune de Brussey progresse doucement, il se fera par la voie verte qui relie les deux communes.

**Approuvé à l'unanimité.**

**II. Bois : Assiette de coupes de l'année 2017.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'assiette des coupes 2017 qui concerne la parcelle n°27 (en face de la parcelle N°26, assiette des coupes 2016).

La parcelle est environ de 1,5 ha et se compose d'affouage sous futaie et de taille pour une quantité d'environ 100 m<sup>3</sup>, soit 140 stères.

Monsieur le Maire souhaiterait réaliser la taille des platanes près des terrains de tennis et le long de la rivière.

Monsieur RONDOT signale que cet entretien doit être délégué à une entreprise.

Monsieur RIETMANN suggère que, dans un avenir proche, il sera nécessaire de se consacrer à la voie de Verdun (essences diverses : chêne, feuillard...).

M. le Maire propose de marquer aussi le Bois de la Lisa.

M. RONDOT intervient pour rappeler qu'il est nécessaire de faire appel à la LPO avant les opérations de marquage. Un constat de sécurité pourrait être demandé à l'ONF afin de déterminer la dangerosité de ces sites.

L'assiette des coupes dans la parcelle n°27 ainsi que la vente du bois sont soumises au vote.

**Approuvé à l'unanimité.**

### III. Reconstruction d'un site multisport : assistance à maîtrise d'ouvrage :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors une précédente délibération, le conseil a acté la reconstruction d'un site multisports, projet estimé à 1 200 000 € TTC.

La 1<sup>ère</sup> phase a consisté en une étude de faisabilité, qui a été effectuée par la SOCAD, société semi-publique, neutre dans la négociation.

Pour la 2<sup>ème</sup> phase, phase opérationnelle, il propose aux membres du conseil de poursuivre cette collaboration en répondant à l'offre d'assistance de maîtrise, pour un montant de 24 900 € TTC. Elle accompagnera la commune sur le suivi des travaux.

M. RONDOT signale que le coût s'élèvera à 500 €/jour sur une période de 50 jours, somme jugée cohérente au regard de la mission.

La mission globale consisterait à :

- la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- la désignation des autres prestataires,
- le suivi de l'étude de conception,
- l'assistance au maître d'ouvrage pour le dépôt des dossiers de subventions,
- le suivi administratif et financier des marchés de maîtrise d'œuvre, SPS et contrôleurs techniques,
- la désignation des entreprises et suivi de chantier.

Deux scénarii ayant été proposés, les équipes devront proposer deux alternatives.

Les demandes de consultations auront lieu en février 2017.

Les demandes de subvention à la Direction Régionale de Sports ainsi que celles en direction de la Ligue de Football doivent se faire maintenant.

M. FASSET fait remarquer que les statuts de la Communauté de Communes ne font pas mention de la construction des vestiaires et que sa participation ne concerne pas non plus les terrains de foot existants.

M. RIETMANN insiste sur le fait que les enfants des communes environnantes bénéficient des installations dont les coûts de réfection incombent à la seule commune de Marnay.

M. le Maire fait remarquer que les travaux initiés actuellement ne seront sans doute pas repris par la Communauté de Commune en 2017, bien qu'elle en aura la compétence.

Il suggère de soumettre ce problème à discussion lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 12 décembre et de demander le transfert des équipements sportifs à l'intercommunalité.

M. FASSET suggère de relayer ce point de vue auprès des parents, les terrains de sport touchant une population élargie.

Les membres du conseil se prononcent sur l'offre de la SOCAD.

**Approuvé à l'unanimité**

### IV. Travaux d'aménagement du moulin : lancement de la consultation d'une maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de lancer une consultation auprès de plusieurs architectes, suite aux précédentes réunions de commissions sur le projet d'aménagement du moulin. Le lancement de cette consultation de maîtrise d'œuvre permettrait d'affiner le dossier.

L'opération se ferait en plusieurs tranches :

- **la tranche ferme :**
  - démolition de deux bâtiments contigus au moulin, datant du XX<sup>ème</sup> siècle.
  - Pour le bâtiment principal conservé :
- étude de faisabilité pour la mise en œuvre de matériel d'énergie renouvelable,
- réfection de la couverture du moulin principal,
- dépose partielle des murs de remplissage et réfection des murs conservés,
- création d'un escalier intérieur permettant l'accès aux combles,
- mise en sécurité des lieux au rez-de-chaussée.
  
- **les tranches conditionnelles :**
  - réalisation de travaux pour la pose de matériels d'énergie renouvelable en toiture et façade,
  - aménagement des abords en lien avec le SAUC du secteur.

M. le Maire fait remarquer l'urgence du dossier car, malgré les précautions, des personnes trouvent toujours le moyen de s'introduire à l'intérieur du moulin au risque d'accident.

Ce projet, contrairement aux autres propositions n'est pas démesuré donc réalisable.

Mme BOUCHASSON approuve en indiquant qu'il faut faire simple pour tenir compte des problèmes d'infrastructure et d'assise du moulin.

M. le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du moulin.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **V. Cession d'un bien communal**

Suite à l'achat d'un nouveau coffre-fort ignifugé, M. le Maire propose de mettre l'ancien coffre-fort en vente sur le site du « bon coin.fr ».

Il paraît opportun de définir un prix en rapport avec le prix de la ferraille.

Après discussion, les membres du conseil proposent une mise en vente à 200 € à débattre.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **VI. Personnel communal : suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

M. le Maire signale que, suite à des changements de grade et d'horaires d'employés municipaux, il est nécessaire de faire une mise à jour des postes administratifs et culturels.

Il est nécessaire de supprimer les anciens postes :

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 28 h,
- un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à 4 h.

M. le Maire demande aux membres du conseil de voter la suppression de ces 2 postes et d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté le 22 novembre 2016.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **VII. Contrat groupe d'assurance statutaire**

M. le Maire soumet aux membres du conseil la proposition faite par la compagnie CNP Assurances, par l'intermédiaire de la SOFAXIS, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune.

Le taux pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.I ou détachés, s'élève à 7,85 %.

Le taux pour les agents non affiliés ou non titulaires du droit public est de 1,10 %.

La durée du contrat est de 4 ans, à compter du 01 janvier 2017 et concerne les collectivités et établissements de 20 agents et de moins de 20 agents CNRACI.

M. le Maire demande aux membres du conseil d'accepter la proposition faite, et de l'autoriser à signer tous les documents, certificats d'adhésion et convention résultant du contrat groupe.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **VIII. Participation aux travaux de raccordement habitation rue de la Gare**

M. le Maire explique aux membres du conseil que, suite à une mauvaise vérification de raccordement effectuée en 2013 par le service technique, les nouveaux propriétaires sollicitent une participation de la mairie aux frais de raccordement qui s'élèvent à 3 500 €.

Le raccordement de cette habitation au réseau n'étant que partiel, ils estiment que l'attestation n'est pas valable, ce qui engage la responsabilité de la mairie.

M. le Maire fait la proposition de participer aux frais de raccordement à hauteur du 1/3 de la facture.

La responsabilité des anciens propriétaires est soulevée par plusieurs membres du conseil.

M. le Maire soumet sa proposition au vote.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **IX. Participation financière d'un privé aux frais de viabilisation de son terrain**

M. le Maire explique que le propriétaire souhaite que, suite à l'extension du réseau d'assainissement rue Henri Vincenot, celui-ci soit étendu à ses parcelles.

Il s'engage à verser la somme de 8 000 € à la commune, pour compensation.

M. le maire soumet à la délibération

- la participation d'un privé aux frais de viabilisation de ses terrains pour la somme de 8 000 €,
- l'émission d'un titre de perception à l'encontre du propriétaire,
- l'autorisation à M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

**X. Dotation d'équipements des territoires ruraux 2016-2017 : modification de la délibération concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et travaux d'aménagement qualitatifs de sécurité dans la traversée de village - route de Gray**  
**réhabilitation de l'atelier communal**

M. le Maire fait remarquer que la première tranche de travaux d'accessibilité prévus pour 3 ans n'ont pu être réalisés cette année (sanitaires publics, foyer du club 3° âge, entrée de l'église, poste et perception).

Il convient de changer l'intitulé et de justifier ce changement de programme.

Les travaux sont repoussés à 2017. Ils sont estimés à 11 212.00 HT et répartis comme suit :

**Création d'un bloc sanitaire PMR et remise en sécurité de la salle**

- sanitaires : 3 504 €
- électricité : 4 085 €
- mise aux normes diverses : 1 373 €

**Mise aux normes accessibilité entrée de la salle CGB**

- 1 250 €

**Mise aux normes accessibilité du cheminement**

- extérieur entrée poste/perception : 500 €
- travaux imprévus : 500 €

**TOTAL : 11 212 € HT**

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Montant subventionnable : 11 212 €
- Subvention DETR 30 % 3 363 €
- Autofinancement 7 849 €

Mme BOUCHASSON demande si l'ensemble des travaux peuvent bénéficier des subventions (électricité...). Il est répondu que l'électricité entre dans la mise aux normes.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du plan de financement, l'inscription des travaux au budget 2017, la sollicitation de l'aide de l'état au titre DETR 2017 au taux maximum.

**Approuvé à l'unanimité**

M. le Maire rappelle la délibération qui a été prise début 2016 pour une demande de subvention DETR, concernant les travaux d'aménagement de la route de Gray. Le dossier n'étant pas complet et de nouveaux éléments venant s'ajouter, il convient d'annuler la précédente demande pour en refaire une autre.

Les travaux seront effectués en 2017 et leur montant est estimé à 300 275 € HT :

- Travaux préparatoires : 3 000 € HT
- Aménagement stationnement : 29 250 € HT
- Cheminement piéton : 50 400 € HT
- Espaces verts : 23 000 € HT
- Gestion des eaux pluviales : 76 930 € HT
- Voirie : 85 895 € HT
- Divers imprévus : 12 300 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 19 500 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

- Montant des subventions HT : 300 275 €
- Subventions sollicitées :**
- DETR - 30 % : 90 000 €
- CG Bordures de trottoirs : 9 000 €
- Autofinancement : 201 275 €

Le conseil municipal délibère sur l'avant-projet et le plan de financement, sur l'inscription des travaux au budget primitif 2017, sur la sollicitation d'une aide au titre de la DETR au taux maximum et la collectivité s'engage à prendre en charge le montant du projet si les subventions attribuées sont inférieures au montant du projet.

**Approuvé à l'unanimité**

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée de réfléchir sur les ateliers communaux : l'utilisation du bâtiment du quai de la gare permettrait de libérer le hangar actuellement utilisé à côté de la chaufferie bois, qui ne permet pas d'entreposer tout le matériel communal. Pour ce faire, il sera nécessaire de faire une étude de la toiture et du bardage du bâtiment. Ce projet permettrait d'utiliser la place du Souvenir Français comme stationnement.

**XI. Comptabilité : admission en non valeur sur les budgets eau et assainissement, décision modificative N° 01 sur le Budget commune**

M. le Maire soumet aux membres du conseil une annulation de créance, suite à un jugement de clôture pour insuffisance d'actif :

- service eau : 703. 10 €
- service assainissement : 948. 00 €

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6542.

**Approuvé à l'unanimité**

M. le Maire signale que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses 2016 et demande l'ouverture de crédit pour régulariser les écritures.

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
658/65	Charges subv /gestion courante	5000	
7788/77	Produits exceptionnels divers	5000	

**Approuvé à l'unanimité**

Autre ouverture de crédit pour régularisation d'écritures :

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+1560	
1641	Emprunts en euros	+5130	
6188	Autres frais divers		-1560
2151	Réseaux de voirie		-5130

Approuvé à l'unanimité

## XII. Questions diverses

- Information : le prix du volet métallique du club de pétanque s'élève à 1 000 €. Ce volet doit être remplacé suite à une effraction dans le local.
- Le CDD d'un employé communal prend fin le 7 décembre 2017.
- M. MOUCHOT signale que la mise en place de sachets à déjection canine ne donne pas les résultats attendus : les sacs sont dérobés à d'autres fins.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le 06 janvier 2017, à 19h00 à la Salle Anne Frank.
- Le marché de Noël organisé par la mairie aura lieu le 10 décembre. Une vingtaine de commerçants souhaitent y participer. Il s'agit de réfléchir à la gestion de l'électricité.
- Mme BUGNET demande aux membres du conseil de réfléchir sur l'accueil d'une famille de réfugiés. Il s'agit de faire preuve d'empathie vis à vis de ces personnes quittant un pays en guerre ou fuyant des persécutions. L'utilisation de l'appartement au-dessus de la poste est proposée à cet effet.  
Mme BOUCHASSON fait remarquer que l'appartement ne propose pas un confort adapté.  
M. le Maire et Mme BUGNET pensent qu'il est tout à fait habitable, et qu'il est plus confortable que certaines locations de Marnay et donnerait la possibilité à une famille de retrouver des conditions de vie correctes.  
Le problème de l'accompagnement que nous devons proposer se pose et demande réflexion. Il sera nécessaire de s'appuyer sur des organismes ou associations d'aide aux personnes réfugiées.  
M. FASSETNET évoque la possibilité d'être confrontés à l'arrivée d'un groupe d'adolescents qui pourrait poser des problèmes difficiles à maîtriser.  
M. le Maire propose d'y réfléchir et de se renseigner sur les conditions d'accueil.



- École de musique :

Mme MADIOT évoque un problème quant aux locaux mis à disposition des professeurs depuis 3 ans. Ces locaux étaient neufs et il s'avère qu'ils sont souvent sales et dégradés.

Le thermostat reste allumé à fond lors de leur départ, ce qui pourrait engendrer des notes de chauffage importantes.

Une solution doit être trouvée pour responsabiliser les occupants afin que ce lieu soit respecté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Secrétaire de séance,  
Catherine MARIN-GUITON



Le Maire,  
Vincent BALLOT

